



ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : DONNÉES STATISTIQUES 2024

En 2024, 12'510 enfants d'âge préscolaire¹ ont été accueillis dans une structure collective de la petite enfance et 670 enfants ont été pris en charge par une accueillante familiale de jour.

I. ACCUEIL COLLECTIF

PLACES OFFERTES ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Depuis 2010, l'accueil préscolaire de jeunes enfants s'est fortement développé, en particulier dans les structures à prestations élargies de type crèche² (structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé). Entre 2010 et 2024, 50 nouvelles structures de ce type ont été créées dans le canton, passant de 82 à 132 structures. Depuis 2015, on compte en moyenne l'ouverture de quatre nouvelles structures par an.

Nombre de structures d'accueil collectif

	2010	2015	2024
Prestations élargies	82	95	132
Prestations restreintes	95	99	96
Total	177	194	228

Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 et 2024).

Le nombre de places³ offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies a ainsi significativement augmenté, passant de 4'763 places en 2010 à 8'296 à la fin de l'année 2024. Cela représente 3'533 places créées en un peu moins de 15 ans (soit +74%), et depuis 2015, quelque 260 places supplémentaires en moyenne par an. En 2024, près de 330 places ont été créées.

Nombre de places offertes dans les structures d'accueil collectif

	2010	2015	2024
Prestations élargies	4'763	5'951	8'296
Prestations restreintes	1'938	2'076	2'050

Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 et 2024).

Cette augmentation de places s'accompagne d'une hausse constante du nombre d'enfants accueillis: 9'447 en 2024, contre 5'738 en 2010.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes de type jardin d'enfants, si le nombre de places offertes est relativement stable depuis 2015 (-26 places entre 2015 et 2024), le nombre d'enfants accueillis est quant à lui en baisse. En 2024, ce type d'accueil offre ainsi 2'050 places pour 3'061 enfants accueillis.

Nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil collectif

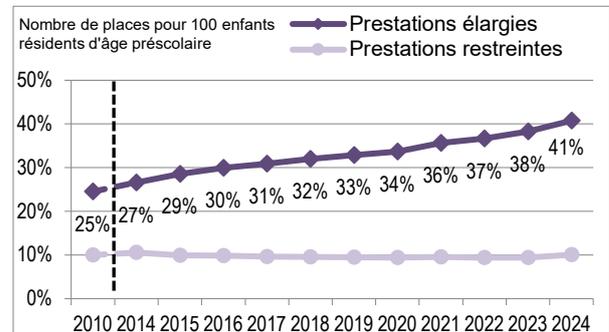
	Nb. d'enfants			Nb. d'enfants/place		
	2010	2015	2024	2010	2015	2024
Prestations élargies	5'738	7'057	9'447	1.2	1.2	1.1
Prestations restreintes	3'973	3'843	3'061	2.1	1.9	1.5

Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 à 2024).

TAUX D'OFFRE

À l'échelle du canton, l'offre d'accueil dans les structures à prestations élargies représente 40,7 places pour 100 enfants d'âge préscolaire. Ce taux progresse de manière continue depuis 2010 et a gagné 2,5 point entre 2023 et 2024. Quant à l'offre dans les structures à prestations restreintes, elle est relativement stable depuis 2010. En 2024, cette dernière représente 10,1 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

Taux d'offre en places d'accueil collectif



Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2014 à 2024); OCPM (2010 à 2015) - OCSTAT (dès 2016).

SOURCES DE FINANCEMENT

Hormis la participation des parents⁴, les structures d'accueil de la petite enfance sont principalement financées par les communes genevoises. En 2024, 87% des places offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies, soit 7'252 places, sont subventionnées ou exploitées par les communes. Les places restantes sont financées soit par des institutions de droit public (4%), soit par des entreprises (3%), soit par des organisations internationales (1%) ou ne reçoivent aucune subvention (5%).

Depuis 2020, les communes genevoises bénéficient de la participation financière des employeurs et du canton, allouée par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, pour les places financées dans les structures d'accueil à prestations élargies ou pour l'accueil familial de jour.

L'offre subventionnée ou exploitée par les communes pour l'accueil à prestations élargies représente 35,6 places pour 100 enfants d'âge préscolaire en 2024, contre 33,6 en 2023⁵.

Nombre de places et taux d'offre* en places d'accueil collectif, selon les sources de financement

Prestations élargies	2023		2024	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	6'992	33.6%	7'252	35.6%
Instit. de droit public**	312	1.5%	295	1.5%
Org. internationales	68	0.3%	71	0.3%
Entreprises	225	1.1%	246	1.2%
Aucune subvention	372	1.8%	432	2.1%
Total***	7'969	38.3%	8'296	40.7%

Prestations restreintes	2023		2024	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	1'569	7.5%	1'574	7.7%
Instit. de droit public**	11	0.1%	19	0.1%
Org. internationales	33	0.2%	33	0.2%
Entreprises	-	-	-	-
Aucune subvention	350	1.7%	424	2.1%
Total***	1'963	9.4%	2'050	10.1%

* Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

** Établissements de droit public et sociétés anonymes de droit public.

*** Le total des places peut légèrement différer de la somme des places dû aux arrondis.

Sources: OCPE/SRED - Relevé statistique; OCSTAT.

Concernant les structures d'accueil à prestations restreintes, 77% des places sont subventionnées ou exploitées par les communes (soit 1'574 places en 2024). Pour ce type d'accueil, 21% des places ne reçoivent aucune subvention.

L'offre subventionnée par les communes pour les structures à prestations restreintes est quasiment stable et représente 7,7 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

PERSONNEL ÉDUCATIF

À la fin de l'année 2024, on dénombre 3'502 professionnelles et professionnels⁶ en charge des enfants dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance sur l'ensemble du canton.

Personnel éducatif des structures d'accueil collectif

Prestations élargies	2015	2020	2023	2024
EDE	1'214	1'506	1'740	1'803
ASE	279	639	868	899
Auxiliaire	270	126	155	174
Aide	286	247	153	147
Total	2'049	2'518	2'916	3'023

Prestations restreintes	2015	2020	2023	2024
EDE	260	261	276	284
ASE	35	72	128	139
Auxiliaire	113	64	51	41
Aide	63	43	15	15
Total	471	440	470	479

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique

Le personnel des structures d'accueil à prestations élargies de type crèche représente 86% des professionnelles et professionnels de la petite enfance et connaît une hausse continue de ses effectifs (+974 personnes entre 2015 et 2024), en lien avec l'augmentation de l'offre pour ce type d'accueil.

Dans ces structures, le nombre d'éducateurs et d'éducatrices de l'enfance a fortement progressé (+589), tout comme le nombre d'assistants et d'assistantes socio-éducatives (ASE) (+620). Les auxiliaires⁷ et les aides ont en revanche vu leurs effectifs baisser au cours de cette période.

Dans les structures à prestations restreintes de type jardin d'enfants, le personnel est, quant à lui, relativement stable. Toutefois, on relève aussi une forte augmentation des ASE au détriment des auxiliaires et des aides.

En termes de postes ETP (équivalents temps plein), cela représente 2'408 postes dans les structures d'accueil à prestations élargies en 2024 (+91 depuis 2023 et +771 depuis 2015) et 296 postes dans les structures d'accueil à prestations restreintes (stable depuis 2015).

En termes de fonction occupée⁸, la part des éducatrices et éducateurs de l'enfance parmi le personnel éducatif s'élève globalement à 59% en 2024 dans les structures d'accueil à prestations élargies.

La part des assistantes et assistants socio-éducatifs dans les équipes éducatives de ce type de structure s'élève à 31% en 2024 (contre 14% en 2015).

Répartition du personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon la fonction occupée, en postes ETP

Prestations élargies	2015		2023		2024	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
EDE	953	58%	1'380	60%	1'431	59%
ASE	232	14%	697	30%	734	31%
Auxiliaire	437	13%	116	5%	122	5%
Aide	247	15%	123	5%	121	5%
Total	1'637	100%	2'317	100%	2'408	100%

Prestations restreintes	2015		2023		2024	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
EDE	163	54%	172	59%	176	59%
ASE	25	8%	81	28%	89	30%
Auxiliaire	92	23%	26	9%	22	8%
Aide	45	15%	11	4%	9	3%
Total	300	100%	290	100%	296	100%

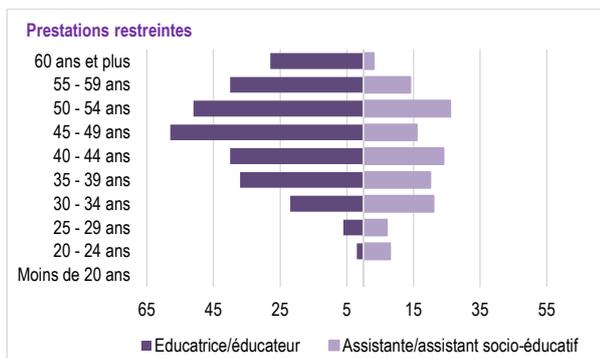
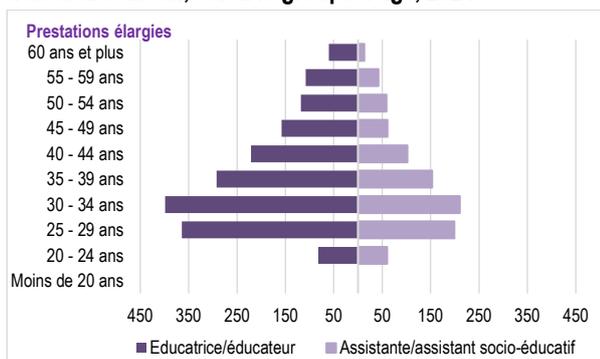
Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, la part d'éducatrices et d'éducateurs est stable (59%) alors que celle des ASE continue de progresser, passant de 28% en 2023 à 30% en 2024.

Concernant la répartition par âge du personnel éducatif dans les structures d'accueil à prestations élargies, près des deux tiers des éducatrices et éducateurs ont moins de 40 ans en 2024; c'est également le cas de 69% des ASE. L'âge moyen s'élève respectivement à 38,2 ans et à 36,6 ans.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, près de 80% des éducatrices et éducateurs et 60% des ASE ont 40 ans ou plus; l'âge moyen est respectivement de 47,5 ans et 42,7 ans.

Répartition du personnel éducatif dans les structures d'accueil collectif, selon le groupe d'âge, 2024



Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

II. ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Dans le domaine de l'accueil familial de jour, on distingue l'accueil familial *dépendant* (accueillantes familiales de jour employées par une structure de coordination ou une crèche familiale) de l'accueil familial *indépendant* (accueillantes familiales de jour regroupées en associations ou *totalemment indépendantes*⁹).

ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR (AFJ)

Fin 2024, on dénombre sur le canton de Genève environ 320 accueillantes familiales de jour (AFJ) possédant une autorisation d'exercer délivrée par les autorités publiques.

Parmi ces accueillantes familiales de jour, 163 AFJ dites *dépendantes* sont employées par l'une des trois structures de coordination¹⁰ ou l'une des deux crèches familiales¹¹ existant dans le canton. Le taux moyen d'activité est de 93% pour les AFJ en structures de coordination et de 96% pour celles travaillant dans les crèches familiales.

Les AFJ dites *indépendantes*, regroupées dans l'une des trois associations¹², sont au nombre de 79 en 2024, leur taux moyen d'activité s'élève à 81%. Enfin, on dénombre 84 AFJ *totalemment indépendantes*¹³ (hors associations) exerçant dans le canton de Genève.

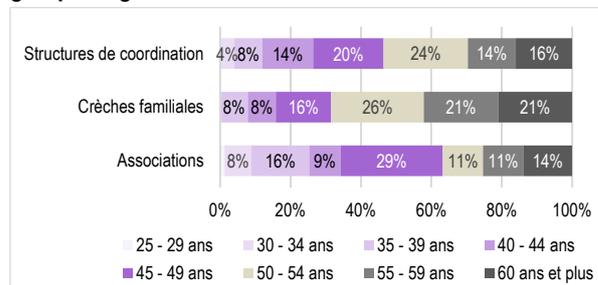
Nombre d'accueillantes familiales de jour, selon le type de structure

Accueil familial	2023	2024
dépendant	166	163
Structures de coordination	129	125
Crèches familiales	37	38
indépendant	141	163
Associations	88	79
Hors associations*	53	84

* Données SASAJ. Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

Concernant la répartition par âge des accueillantes familiales de jour, plus de 80% d'entre elles sont âgées de 40 ans et plus. Cette proportion est d'environ 88% pour les structures de coordination, de 75% pour les associations, alors qu'elle atteint 92% au sein des crèches familiales. Les accueillantes familiales de jour de plus de 60 ans représentent entre 14% et 21% des effectifs pour ces trois types d'accueil.

Répartition des accueillantes familiales de jour, selon le groupe d'âge, 2024



Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

PLACES OFFERTES

En 2024, l'accueil familial dépendant offre 510 places en ETP pour les enfants d'âge préscolaire. Les modalités de calcul des places en accueil familial de jour ont été revues en 2024 afin de les rendre comparable avec les places en accueil collectif. Ainsi, les données 2024 pour l'accueil familial de jour ne sont pas comparables avec celles de 2023.

Le nombre d'enfants accueillis dans les structures de coordination et dans les crèches familiales est quasiment stable en 2024. Ces structures accueillent respectivement 346 et 127 enfants fin 2024. À l'échelle du canton, l'accueil familial de jour dépendant représente une offre de 2,5 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

Nombre de places* en accueil familial de jour pour les enfants d'âge préscolaire et taux d'offre

Accueil familial	2023		2024	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
dépendant	414	2.0%	510	2.5%
Structures de coordination	285	1.4%	368	1.8%
Crèches familiales	130	0.6%	142	0.7%
indépendant	117	0.6%	165	0.8%
Associations	117	0.6%	165	0.8%

* Nombre de places en ETP, soit 45 h. par semaine.

N.B. Suite à une modification des modalités de calcul concernant le nombre de places en ETP, les données 2024 ne sont pas comparables avec celles de 2023.

Sources: OCPE/SRED - Relevé statistique; OCSTAT.

Nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis dans les structures d'accueil familial

Accueil familial	2023		2024	
	Nb. enfants	Nb. enfants / place	Nb. enfants	Nb. enfants / place
dépendant	479	1.2	473	0.9
Structures de coordination	350	1.2	346	0.9
Crèches familiales	129	1.0	127	0.9
indépendant	182	1.5	198	1.2
Associations	182	1.5	198	1.2

N.B. Suite à une modification des modalités de calcul concernant le nombre de places en ETP, les données 2024 sur le nombre d'enfants par place ne sont pas comparables avec celles de 2023.

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

Pour l'accueil familial indépendant regroupé en association, le nombre de places ETP pour les enfants d'âge préscolaire s'élève à 165 places en 2024. Le nombre d'enfants accueillis est en légère augmentation (+16 par rapport à 2023), soit 198 enfants accueillis en 2024.

À l'échelle du canton, cette offre représente 0,8 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

CONCLUSION

L'offre d'accueil préscolaire poursuit son développement, avec l'ouverture régulière de nouvelles structures d'accueil collectif à prestations élargies de type crèche dans le canton. Cette tendance correspond en effet aux attentes et aux besoins des familles (cf. *Focus n°31*). Toutefois, l'offre présente des différences d'une commune à l'autre, comme le montre le *Focus* sur les disparités territoriales de l'offre d'accueil préscolaire (cf. *Focus n°33*).

Alexandre Jaunin, Laure Martz

Encadré: Prise en charge des enfants à domicile¹⁴

À Genève, la structure *Mary Poppins* (entreprise sociale et solidaire de la Fondation 022 Familles) propose une prise en charge institutionnelle des enfants au domicile des familles depuis 2008.

Fin 2024, on comptabilise 145 assistantes parentales, près de 90% d'entre elles étant âgées de 40 ans et plus. Ces assistantes prennent en charge 122 enfants d'âge préscolaire et 23 enfants d'âge scolaire au domicile des familles genevoises. On compte ainsi 107 familles, réparties dans près de vingt communes du canton, bénéficiant de cette offre. *Source: Mary Poppins (fin 2024)*

Les assistantes parentales doivent suivre une formation de 14 semaines (dont un stage pratique dans le domaine de la petite enfance). Cette formation s'adresse aux femmes d'au moins 25 ans et jusqu'à 55 ans aidées financièrement par l'Hospice général répondant aux critères d'éligibilité des emplois de solidarité. Ce dispositif de formation et de placement en emploi est géré par la Fondation 022 Familles en collaboration avec l'office cantonal de l'emploi.

Encadré: Relevé statistique de la petite enfance dans le canton de Genève

Un relevé statistique est mené chaque année depuis 2014 auprès de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance situées sur le canton de Genève. Ce relevé statistique est assuré par l'OCPE/SRED et est inscrit dans le Règlement de la loi sur l'accueil préscolaire (RAPr-J 6 28.01, art. 7). Toutes les structures d'accueil collectif bénéficiant d'une autorisation d'exploitation du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) participent à ce relevé statistique (hormis les haltes garderies), ainsi que les structures de coordination pour l'accueil familial de jour et les crèches familiales. Les associations qui regroupent des accueillantes familiales de jour et la structure *Mary Poppins* participent également à ce relevé.

Notes

¹ Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet.

² Dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif: (i) celles à prestations élargies de type crèche: structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé; (ii) celles à prestations restreintes de type jardin d'enfants: structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes.

³ Le nombre de places représente la capacité d'accueil d'une structure et correspond au nombre de places autorisées par le SASAJ et exploitées. Pour les structures à prestations restreintes, avant 2015, le nombre de places est une moyenne entre la capacité d'accueil du matin et celle de l'après-midi; depuis 2015, il correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

⁴ Pour les structures d'accueil subventionnées ou exploitées par les communes, la participation financière des parents est fixée en fonction de leur capacité économique et du nombre d'enfants à leur charge (LAPr, art. 20).

⁵ Pour rappel, le Conseil d'Etat a fixé comme objectif à atteindre à l'horizon 2029 un taux d'offre en places d'accueil de 44% à l'échelle du canton. Ce taux comprend les places financées par les communes dans les crèches et les structures pour l'accueil familial de jour (structure de coordination et crèche familiale). En 2024, il représente 38,1%.

⁶ Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Ne sont pas compris le personnel administratif et technique et le personnel en formation (stagiaire, apprentis) ainsi que le personnel de direction.

⁷ À noter qu'une partie des auxiliaires se forment et obtiennent un Certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant et d'assistante socio-éducative en réalisant une validation des acquis de l'expérience (VAE).

⁸ Dans le canton de Genève, on distingue notamment:

(i) Éducateurs et éducatrices de l'enfance (EDE): personnes engagées en qualité d'éducateur et éducatrice qui doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton de Genève (École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance);

(ii) Assistantes et assistants socio-éducatifs (ASE): personnes engagées en qualité d'ASE détenant un certificat fédéral de capacité d'ASE ou d'une formation jugée équivalente;

(iii) Auxiliaires éducateurs/éducatrices: personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée et d'une expérience dans le domaine de la petite enfance ou du social;

(iv) Aides: personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée en attente, généralement, d'une formation dans le domaine de la petite enfance.

⁹ Les AFJ totalement indépendantes ne font pas partie du relevé statistique; cela nécessiterait un recensement individuel auprès de chaque accueillante familiale totalement indépendante.

¹⁰ AFJ Genève Sud-Ouest, AFJ Meyrin-Vernier-Mandement, AFJ Rhône-Sud.

¹¹ Flottille et Pastourelle.

¹² Supermounou, Le Couffin et Koala.

¹³ Source SASAJ.

¹⁴ La prise en charge des enfants à domicile se distingue de la prise en charge hors du foyer familial notamment par le fait que celle-ci n'est pas soumise à autorisation et à surveillance (cf. *Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants* de 1977).

Publications de l'OCPE/SRED

- Jaunin, A., Martz, L. (2025). [« Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2024 ? »](#). Focus n°33, avril. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2025). [« Petite enfance à Genève: données statistiques 2024 »](#). Focus n°32, avril. Genève: OCPE/SRED.
- Brüderlin, M., Jaunin, A. (2024). [« Enquête famille 2023: prise en charge extra-parentale des jeunes enfants dans le canton de Genève »](#). Focus n°31, mars. Genève: OCPE/SRED.
- Brüderlin M., Jaunin A. (2023). [Critères d'accès et pratiques tarifaires en matière d'accueil préscolaire dans le canton de Genève](#). Rapport final sur mandat de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP). Canton de Genève - OCPE/SRED.
- Jaunin, A. (2020). [« Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours au jardin d'enfants »](#). Focus n°22, décembre. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2020). [« Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours à la crèche »](#). Focus n°21, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Valarino, I. (2019). [Le réseau intercommunal pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest. Enquête auprès des accueillantes familiales et des familles placeuses](#). Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L., (2018). [« La prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève en 2018 »](#). Focus n°16, décembre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Brüderlin, M., Jaunin, A. (2017). [Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire. Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs](#). Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2016). [« Petite enfance à Genève: dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants »](#). Focus n°11, octobre. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). [« Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants »](#). Focus n°7, août. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). [« Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants »](#). Focus n°6, août. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). [« Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents »](#). Focus n°3, janvier. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). [« Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève »](#). Focus n°2, novembre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). [« Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises »](#). Focus n°1, octobre. Genève: OCPE/SRED.